



## NUMÉRO 2212-1234

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 13 décembre 2022 à 19h40, au 238 route des fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,      Mme France Lessard,      M. Marc Lessard,  
M. Christian Roy,      Mme Joanie Roy,      M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2212-1234-2

Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Adoption du budget 2023

2212-1234-3

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2023 soit adopté au montant équilibré de 1 548 318 \$ selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2023
Taxes foncières	395 194 \$
Taxes MRC Robert-Cliche	67 967 \$
Taxes Sûreté	44 398 \$
Taxes bibliothèque et loisirs	64 678 \$
<b>Total Taxes foncières</b>	<b>572 236 \$</b>
Transferts	612 840 \$
Service rendus	92 593 \$
Autres revenus	270 649 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 548 318 \$</b>
Dépenses	Budget 2023
Administration générale	277 645 \$
Sécurité publique	298 790 \$
Réseau routier	266 585 \$
Déneigement	157 120 \$
Hygiène du milieu	112 345 \$
Urbanisme	11 399 \$
Loisirs et culture	248 753 \$
Frais de financement	131 512 \$
Remboursement de la dette	44 169 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 548 318 \$</b>

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### 4. **Programme triennal des dépenses en immobilisation**

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation suivant :

Numéro de projet	Investissement	Année	Coût estimé	Source de financement	Lieu
21002	Réparation de l'affaissement du 110 rang des Érables	2023	190 000 \$	Subvention de 80% et fonds de roulement	Rang des Érables
21003	Réfection d'une partie du rang St-Bruno et rang des Érables	2023	185 805 \$	Subvention et fonds de roulement	Rang St-Bruno
22001	Amélioration des installations et protection des ruines existantes du site du moulin des fermes	2023	175 000 \$	Subvention du FRR à 70 %, commandites et fonds de roulement	Site du moulin des Fermes
22002	Reconstruction d'une partie du rang St-Bruno	2024	300 000 \$	Subvention du RIRL à 85 % et fonds de roulement	Rang St-Bruno
21005	Achat d'une camionnette	2024	30 000	Fonds de roulement	
21004	Reconstruction d'une partie du rang Érables	2025	150 000 \$	Subvention et fonds de roulement	Rang des Érables

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### 5. **Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Christian Roy et résolu que le conseil de Saint-Joseph-des-Érables approuve les dépenses d'un montant de 14 687,36 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents

admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. **Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

7. **Levée de l'assemblée**

2212-1234-7

À 20h15, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière